



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mars 2022

Le 28 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des associations d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Convocation du : 23 mars 2022

Les membres présents en séance (dans l'ordre du tableau) :

Michel JASLEIRE, Maire	Sébastien REYNAUD
Delphine IMBERT, 1 ^{ère} Adjointe	Christophe MEUNIER
Bernadette FOREST 2 ^{ème} Adjointe	Roger GRANDPIERRE
Stéphane POYET 3 ^{ème} adjoint	Carole MURE
André TRUNEL	Julien DERORY
Charles DUTOIT	Sébastien MORLEVAT
Hélène BALLEREY	Stéphane MORLEVAT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Michel JASLEIRE a donné pouvoir à Delphine IMBERT

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :

Le ou les membres excusés : Laurine SOLLE

Madame la 1^{ère} adjoint fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne Sébastien REYNAUD

Ordre du jour

I.	Approbation du compte rendu du 28 février 2022	2
II.	Adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42	2
III.	Emprunt MSP	2
IV.	Devis toiture Mairie	2
V.	Devis fenêtre Mairie	3
VI.	Devis toiture Chapelle d'Essertines	3
VII.	Questions diverses	3

I. Approbation du compte rendu du 28 février 2022

Les Conseillers municipaux approuvent le compte rendu du 28 février 2022.

II. Adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42

Madame la 1^{ère} adjointe informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « d'assistance individualisée en prévention », « d'assistance mutualisées en prévention » planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42, pour un montant mensuel de dix euros,
- **DÉCIDE** de solliciter en fonction des besoins en hygiène et sécurité, les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention ;
- **AUTORISE** M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération ;
- **PRÉVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

(délibération n°2022-03-001)

III. Emprunt MSP

Vu le budget de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de la commune d'ESSERTINES EN CHATELNEUF, voté le 28 février 2022.

La commune doit faire un emprunt sur le budget de la Maison de Santé Pluridisciplinaire afin de pouvoir effectuer les travaux d'enrobés du parking. Cet emprunt sera de 10 000 € sur 5 ans à taux fixe de 0.95%.

Un prêt relai doit aussi être demandé afin de régler les travaux dans l'attente de percevoir les subventions.

Le prêt relai sera de 10 000 € à taux fixe de 0.69 % remboursement du capital in fine.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la souscription pour un emprunt de 10 000 € sur 5ans au taux fixe de 0.95%.
- **APPROUVE** la souscription pour un prêt relai de 10 000 € au taux fixe de 0.69 %.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

(délibération n°2022-03-002)

IV. Devis toiture Mairie

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle au conseil qu'il a été mis au budget de refaire le toit de la Mairie. La commune a reçu un devis de la société les Garçons du Bois. Le montant est de 38 139.60 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis de la société les Garçons du Bois pour un montant de 38 139.60 € HT.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

(délibération n°2022-03-003)

V. Devis fenêtre Mairie

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle au conseil qu'il a été mis au budget de changer les fenêtres de la Mairie pour du double vitrage en PVC.

La commune a reçu un devis de Jérôme DUVERT Menuiserie pour un montant de 7 780.04 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis de Jérôme DUVERT Menuiserie pour un montant de 7 780.04 € HT.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

(délibération n°2022-03-004)

VI. Devis toiture Chapelle d'Essertines

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle au conseil qu'il a été mis au budget de refaire le toit de la Chapelle d'Essertines Basse.

La commune a reçu un devis de Pierre & Rénovation d'un montant de 10 650 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis Pierre & Rénovation d'un montant de 10 650 € HT.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

(délibération n°2022-03-005)

VII. Questions diverses

➤ **Conseil d'école**

Le conseil est informé de la dernière réunion du conseil d'école.

➤ **Recrutement agent communal**

Le Pôle technique a recruté un nouvel agent communal. Il travaillera du 1^{er} avril au 30 septembre à 16h par semaines.

➤ **Réunion de secteur**

La 1^{ère} adjointe et Christophe Meunier font un retour de la dernière réunion de secteur sur le projet alimentaire territorial.

➤ **Zone artisanale**

La vente du terrain avec M. Magand sera signée 13 avril 2022.

➤ **Qualité de l'air**

Une étude est en cours afin d'installer des capteurs à affichage local dans les classes qui mesure le co2, la température, l'humidité.

➤ **Rappel élection**

Les élections auront lieu le 10 avril et le 24 avril 2022.

➤ **Commission bulletin**

La commission bulletin va se réunir.

➤ **Point à temps**

Le point à temps sera mis de Contéol au Chevallard.

➤ **Les Rebonds de la Balle**

La commune se propose pour accueillir un spectacle pour la date du 17 ou 18 septembre.

➤ **Gîte**

Une rénovation du gîte est envisagée. Un groupe de travail est formé.

➤ **Fête patronale**

La fête patronale aura lieu les 13 et 14 août.

➤ **Les hirondelles à l'école**

Un rendez-vous sera pris avec Mme Malherbe.

➤ **Prochaine réunion du conseil**

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 2 mai 2022 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

